

CHAPITRE 7 – Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

Doc 1 p. 134 : La création de la CECA¹

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. [...] L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.

[...] La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes. La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, [...], jettera les fondements réels de leur unification économique.

Déclaration de Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français,

9 mai 1950.

1. Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Doc 3 p. 135 : Le traité de Rome instituant la CEE¹

Art. 1^{er}. Par le présent Traité, les Hautes Parties Contractantes² instituent entre Elles une Communauté Économique Européenne.

Art. 2. La Communauté a pour mission [...] de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit.

Art. 3. L'action de la Communauté comporte [...] :

- a) l'élimination, entre les États membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises [...],
- b) l'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les États tiers³,
- c) l'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux,
- d) l'instauration d'une politique commune dans les domaines de l'agriculture [...].

Traité de Rome, 1957.

1. Un second traité signé à Rome le même jour institue la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa ou Euratom).

2. États signataires de ce traité. Ce sont les mêmes que ceux qui ont fondé la CECA (Europe des Six).

3. États non membres de la CEE.

Doc 1 p. 136 : L'approfondissement de la construction européenne

a. Un projet pour la relance de la construction européenne

En 1986 est ratifié l'Acte unique européen sur la proposition de Jacques Delors, président de la Commission européenne entre 1985 et 1995.

Il fallait rechercher le levier d'une relance d'autant plus nécessaire que l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal allait conférer à la Communauté des responsabilités accrues. [...] J'ai choisi cette finalité d'un grand marché sans frontières et proposé au Parlement européen, en janvier 1985, puis aux chefs d'État et de gouvernement, de supprimer d'ici à 1992 tous les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux dans la Communauté, de réaliser un espace économique sans frontières, un véritable marché domestique de 320 millions de consommateurs qui serait le plus puissant du monde.

**Jacques Delors (Président de la Commission européenne de 1985 à 1995),
discours au Palais des Congrès, 18 juin 1987.**

b. La création de l'Union européenne

[Les chefs d'État des douze pays membres de la CEE] [...], résolu à renforcer leurs économies et à établir une Union économique et monétaire, comportant, conformément aux dispositions du présent traité, une monnaie unique et stable, déterminés à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples [...], résolu à établir une citoyenneté commune aux ressortissants de leurs pays, résolu à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, [...] renforçant

ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès [...] réaffirmant leur objectif de faciliter la libre circulation des personnes, [...] ont décidé d'instituer une Union européenne.

Préambule du traité de Maastricht, 7 février 1992.

Doc 3 p. 137 : La création d'une citoyenneté européenne

Art. 8-1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

Art. 8A-1. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres [...].

Art. 8B-1. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État [...]

Art. 8B-2. [...] Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Traité de Maastricht, 7 février 1992.

Doc 2 p. 138 : L'Union européenne face à la crise migratoire

Depuis les années 2010, l'Europe connaît une forte augmentation du nombre de migrants venus d'Afrique ou d'Asie fuyant la misère, la dictature ou la guerre.

2015 a vu l'Europe confrontée aux mouvements migratoires les plus importants qu'elle ait connus depuis l'immédiat après-guerre. [...]

La Commission européenne a cherché à atténuer le fardeau pesant de façon disproportionnée sur les pays de première arrivée des migrants – principalement l'Italie et la Grèce [...] : elle a proposé à cette fin un schéma [...] de réinstallation de 120 000 demandeurs d'asile de ces deux pays vers d'autres membres de l'Union européenne à l'horizon de 2017. [...] On sait la suite : les divisions acrimonieuses des pays membres sur ce plan, le refus de la Pologne, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Hongrie de l'appliquer, la lenteur générale à le mettre en œuvre[...]

Au total, la crise des migrants a révélé un état d'esprit du chacun pour soi, dans une affaire dont la nature appelait à l'évidence une réponse coordonnée à l'échelle européenne. [...]

L'Italie et la Grèce éprouvent un sentiment d'isolement largement justifié. L'Europe en est ressortie plus divisée, entre ces deux pays et leurs partenaires, comme entre ses membres à l'Est et à l'Ouest.

Gilles Andréani, « Les crises et la nécessité », Questions internationales n° 88,

nov.-déc. 2017.

Doc 5 p. 139 : Après la Covid-19, une Europe plus intégrée ?

S'il n'y avait pas eu cette stratégie d'achats groupés de vaccins, les États membres de l'Union européenne auraient passé leurs commandes en ordre dispersé et se seraient concurrencés entre eux. Certains pays auraient acheté énormément [...] tandis que d'autres se seraient trouvés démunis. En revanche les négociations avec les laboratoires pharmaceutiques ont pris plus de temps que celles menées par les États-Unis, Israël et le Royaume-Uni, parce que la Commission a cherché à obtenir les prix les plus bas possible.

Le plan de relance¹ est un budget extraordinaire de 750 milliards d'euros. [...] Ce plan de relance est un approfondissement de la construction européenne en soi. La controverse qui divisait les Européens entre eux depuis trente ans a été tranchée en trois mois [...]. On se disputait sur le fait de savoir s'il fallait un budget fédéral commun et sur le fait de financer ou non un tel budget par l'émission d'une dette commune.

**Sylvain Kahn, Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945, PUF,
octobre 2021.**

1. En décembre 2020, l'Union européenne a décidé d'un budget spécial pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie et rendre les économies européennes plus durables.

Leçon p. 140 : Affirmation et mise en œuvre du projet européen depuis 1945

A - La Communauté européenne (1945-1992)

1. Les débuts de la construction européenne

Après 1945, le rapprochement des États européens apparaît comme le moyen de garantir une paix durable, d'empêcher le déclin de l'Europe dans un monde dominé par les États-Unis et l'URSS et de faire rempart à la menace communiste dans le contexte de la guerre froide.

En 1950, les Français Jean Monnet et Robert Schuman proposent de mettre en commun la production et la consommation de charbon et d'acier dans le cadre d'une organisation européenne. C'est ainsi qu'en 1951, la RFA, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

2. La création de la CEE

En 1957, les six pays de la CECA concluent le traité de Rome qui donne naissance à la Communauté économique européenne (CEE). Son objectif est de réaliser un marché commun où circuleraient librement les marchandises, les services, les capitaux et les personnes.

La CEE met en œuvre une Politique agricole commune (PAC) en 1962. En 1975, elle crée le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour réduire les inégalités entre régions. En 1985, les accords de Schengen prévoient la création

d'un espace de libre circulation des personnes en application depuis 1995. En 1987, le programme Erasmus favorise la circulation des étudiants des pays membres.

La CEE devient une puissance économique et commerciale attractive. Elle s'élargit au Royaume-Uni, à l'Irlande et au Danemark en 1973, puis à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal dans les années 1980.

B - L'union européenne (depuis 1992)

1. Naissance et élargissement de l'Union européenne

Le traité de Maastricht, signé en 1992, crée l'Union européenne (UE) et étend son action à de nouveaux domaines comme l'éducation, la culture, l'environnement, la politique étrangère, la justice. Il crée le statut de citoyen européen. Il prévoit la création d'une monnaie unique (le futur euro) qui sera mise en circulation en 2002.

À partir de 1989, avec l'effondrement du bloc soviétique, la construction européenne peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent. En 1995, l'UE accueille l'Autriche, la Suède et la Finlande. Entre 2004 et 2013, 13 nouveaux États, majoritairement d'anciens pays communistes, intègrent l'UE. Ces élargissements soulèvent des débats : jusqu'où l'Europe peut-elle s'étendre ? Comment concilier élargissement et approfondissement ?

2. Enjeux et défis de la construction européenne

La construction européenne a créé un espace de paix et de prospérité, marqué par une coopération accrue entre les États. Mais malgré l'instauration d'une Politique étrangère et de sécurité commune en 1992, l'UE a encore du mal à s'imposer comme une puissance sur la scène internationale.

Elle se heurte aussi à des divisions internes et à des résistances, notamment de la part de ceux qui y voient une menace pour leur indépendance nationale. Ainsi le Royaume-Uni reste à l'écart de l'euro et de l'espace Schengen. En janvier 2020, il quitte l'Union européenne.

Les opinions publiques manifestent une méfiance grandissante envers l'UE. C'est pourquoi le traité de Lisbonne, en 2007, réforme les institutions pour faciliter la prise de décision dans une Europe élargie et se rapprocher des citoyens.

Face à la crise sanitaire de la Covid-19, l'Union européenne s'engage dans un nouveau domaine, celui de la santé. En accord avec tous les États membres, elle finance un plan de relance social et économique contre les conséquences de la pandémie.

Brevet p.144 - Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents

Doc 2 : La déclaration de Rome, 27 mars 2017

La construction de l'unité européenne est une entreprise audacieuse et visionnaire. Il y a soixante ans, au sortir de la tragédie des deux guerres mondiales, nous avons décidé de nous lier et de reconstruire notre continent en le faisant renaître de ses cendres. Nous avons mis en place une Union unique en son genre, dotée d'institutions communes et de valeurs fortes, une communauté fondée sur la paix, la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, et une grande puissance économique assurant des niveaux de protection sociale et de bien-être sans pareils.

Faire front ensemble constitue notre meilleure chance de peser sur cette dynamique et de défendre nos valeurs et intérêts communs. Nous agissons de concert, [...] avançant dans la même direction, comme nous l'avons fait par le passé, conformément aux traités et en laissant la porte ouverte à ceux qui souhaitent se joindre à nous plus tard. Notre Union est une et indivisible.

Les dirigeants des 27 États membres et les membres du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne.